ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 6 juillet 1900 (67 Messidor An 108 de la République), 187e jour de l'année, 28e jour de l'été, 10e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 00 ; coucher à 8 h. 03.
Lever de la lune à 2 h. 10 soir ; coucher à 14 h. 56 du soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 5 juillet : Baromètre à 2 heures du soir : 763 m m. (variable). Thermomètre à 6 heures du matin : 8° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 22° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Ouest, modéré.
Pluie tombée depuis 24 heures : 0 m m. 0.
Temps probable pour vendredi : Incertain.

Lire à la 2me page :

Le mouvement gréviste à Roubaix et dans la région.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des **marchandises de toute première qualité** et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

VOTES COSAQUES

M. Eugène Motte a — naturellement ! — approuvé par son vote l'attitude factieuse du général révolté Jamont, le satrape tout faire des Dominicains et des Jésuites.

Les généraux de coup d'Etat ont toutes les sympathies du député cosaque, qui veut bien des sévérités de la discipline pour les soldats, mais qui n'en veut pas pour les gros chefs.

Voilà qui est entendu et qui ne sera pas oublié...

Si jamais les réactionnaires et les nationalistes se risquaient à quelque tentative criminelle, la Justice du Peuple saurait où elle doit trouver les complices en même temps que les auteurs principaux de l'attentat.

* * *

Ce nouveau et scandaleux vote a naturellement valu à M. Eugène Motte, les nouvelles protestations de dévouement de M. le père et Vincent.

M. Vincent a prié M. Octave Huyghe, leur protégé commun, de bien dire à M. Motte que le député réactionnaire de Roubaix n'avait pas de serviteur plus dévoué que le préfet du ministère de Défense républicaine.

L'AFFAIRE CHATTELEYN

Nous avons eu l'occasion de publier divers documents relatifs à une difficulté qui s'était produite entre M. Félix Chatteleyn, avocat agréé, suppléant du juge de paix, conseiller général, délégué cantonal, candidat bi-laïque, et un individu nommé Lepers et M. Lesaint, de leur ring, qui avait eu à faire dans l'étude du dit Monsieur Chatteleyn.

M. Félix Chatteleyn s'étant prétendu diffamé par M. Lesaint il l'assigna devant le tribunal correctionnel de Lille, lui réclamant 5000 francs de dommages intérêts, sans compter les agréments ac essoires : insertions dans les journaux, affiches, etc., etc.

A la plainte de M. Félix Chatteleyn fut soutenue par Me Dubron — et ce nom seul nous dispense d'en dire plus long.

Dans son audience d'avant-hier, le Tribunal de Lille, présidé par M. Martin, a rendu son jugement.

Tout d'abord, le tribunal a acquitté l'imprimeur que M. Chatteleyn avait assigné et qui avait été mis hors de cause au cours des débats.

Contre M. Lesaint, il relève une diffamation commise le 11 mai à Roubaix et à Courtrai au moyen d'une affiche intitulée « Vie Ait publique sur la vie privée de M. Chatteleyn, avocat », une autre commise le même jour, en le traitant sur la voie publique de faussaire, crapule et voleur ; une troisième commise le 23 mai au moyen d'une caricature affichée à sa vitrine.

Mais sur l'application de la peine, le tribunal déclare qu'il est constant que dès le 1er avril, Lesaint avait demandé à Chatteleyn le compte de ce qui devait en principal, intérêts et frais, pour en régler, que dès le 1er avril, Chatteleyn lui avait envoyé un compte et M. Lesaint a reçu ce compte dès le 1er avril, lesquels M. Lesaint avait contesté à Chatteleyn qui lui avait remis du reçu pour solde de tout compte.

Il ne lui comprend des lors le sentiment d'irritation éprouvé par Lesaint lorsqu'il lui a été marqué des frais supplémentaires dont ce dernier environ ignorés par Chatteleyn et qu'il a réglé néanmoins. Il lui a été réclamé, et que ces articles furent appposés sur son compte pour en assurer la vente.

Il comprend qu'un homme peu au courant de la procédure ait pu croire alors que Chatteleyn ait pu spéculer sur ses intérêts, et qu'il ait les ait éclatant plus vivement l'affaire de tout autre considération et à son honneur.

Il ne lui est pas moins que cette antipathie ne saurait compte des circonstances atténuantes de la cause, le tribunal condamne Lesaint à 1 francs d'amende en application de la loi Lerenger et à 200 francs de dommages-intérêts. — Il ordonne en outre l'affichage du jugement à Roubaix et Courtrai à raison de 10 exemplaires, d'un coût total maximum de 50 francs.

Plus 50 francs fait 50 M. Chatteleyn est ainsi en déficit de 1594 fr. sur ses prétentions.

Décidément, l'année est mauvaise pour le sympathique politicien !...

M. Rajat avait défendu M. Lesaint avec son esprit et son habileté accoutumés.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal devait se réunir ce soir vendredi 6 juillet.

Comme le citoyen Henri Carrette, maire, devait être présent à la discussion de son compte administratif, et qu'il est forcé de s'absenter, la réunion a été reportée au vendredi 13 juillet.

Le citoyen Carrette assistera aujourd'hui aux obsèques de la femme de notre ami Jules Guesde, à Paris.

Le Jury. — Sur les 600 noms dont doit se composer la liste des personnes qui pourront être appelées par le sort à siéger en 1901, dans le jury de la cour d'assises du Nord, 12 doivent être choisis dans le canton Roubaix-Ouest, 21 dans celui de Roubaix-Nord, 15 dans celui de Roubaix-Nord.

Commission des eaux. — La commission mixte des eaux de Roubaix et Tourcoing, s'est réunie hier sous la présidence de M. Henri Carrette, maire de Roubaix. Présents : MM. Achille Lepers, H. Milbéo, Séraphin Ponthieu, adjoints au maire de Roubaix ; Léon Salembier, adjoint au maire de Tourcoing ; H. Colson et V. Macrteus, conseillers municipaux de cette dernière ville ; Stoclet, ingénieur en chef, et Bienvaux, ingénieur des Ponts et Chaussées.

La commission s'est occupée de la construction du réservoir des eaux potables du Mont des Bouncts, à Mouvaux et de l'emprunt complémentaire à contracter pour arriver à terminer l'exécution des travaux prévus à l'avant-projet de la distribution des eaux potables.

Après l'examen de diverses questions de moindre importance, la séance a été levée.

Sanatorium de St-Pol-sur-Mer. — La visite des enfants dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium a eu lieu jeudi 5 courant, à 2 heures 1/2 du soir, à l'ancien Collège.

Ces enfants ont été examinés par MM. les docteurs Pascalin et Delattre, en présence de MM. Henri Carrette, maire, H. Therin et B. Pontnieu, adjoints, et de MM. L. Catrice, vice-président, et E. Marcoux, membre du comité de la caisse des écoles.

76 garçons et 44 filles ont été désignés pour partir le 15 juillet courant.

Bals de Vénus. — Mercredi soir, vers minuit, la police de sûreté a mis en état d'arrestation pour racolage rue de la Gare, les demoiselles Elisa Lesaffre, 23 ans, demeurant rue du Chemin de Fer, 67 ; Clémence Bonduel, 36 ans, demeurant rue de la Basse Masure, 5 ; Clémence Delberghe, âgée de 32 ans, demeurant, 25, rue des Champs.

TRAIN DE PLAISIR POUR L'EXPOSITION

La compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur de rappeler au public qu'elle organise, pour dimanche prochain 8 juillet un train de plaisir à marche rapide à destination de l'Exposition.

Ce train qui partira de Tourcoing à 4 h. 10 du matin, desservira les localités de Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Douai et arrivera au Champ de Mars à 10 h. 25.

Le retour s'effectuera de la gare de Paris-La Chapelle le même jour à 8 heures 40 du soir.

Le prix des places dont le nombre sera rigoureusement limité, est fixé ainsi qu'il suit :

Tourcoing	7.60
Roubaix	7.60
Croix-Wasquehal	7.50
Lille	7.40
Douai	6.75

Indépendamment des billets individuels, il sera distribué pour ce train des billets de famille comportant sur les prix des premiers les réductions suivantes :

5 0/0 pour une famille de 2 personnes ;
10 0/0 » » 3 » »
15 0/0 » » 4 » »
20 0/0 » » 5 » »
25 0/0 » au delà de 5

Avec le billet MM. les voyageurs recevront sur leur demande, moyennant le versement d'une somme supplémentaire de 0,75 c. un ticket donnant droit : 1° à l'ascension de la tour Eiffel ; 2° à l'accès de la plate-forme roulante du chemin de fer électrique ; il sera également remis un croquis indiquant la route à suivre, le soir, pour revenir de l'Exposition à la gare de Paris-La Chapelle, et enfin un plan de l'Exposition.

MM. les voyageurs peuvent dès maintenant retirer leurs billets.

Les affiches spéciales apposées depuis quelques jours font connaître l'horaire de ce train de plaisir.

La colère d'un éléphant. — Le Cirque Russe qui donne des représentations à l'hippodrome pendant la durée de la foire, est actuellement à Anvers.

Lundi la représentation venait de finir. Les palefreniers circulaient de box en box, donnant aux chevaux la paille nécessaire à leur litière.

L'un des palefreniers étant arrivé à proximité de l'éléphant Jumbo, lorsque l'animal, rendu furieux on ne sait trop pourquoi, saisit de la trompe le gardien de cette et l'alla dans un des box. Il s'apprêtait à le ressaisir et lui aurait probablement fracassé la tête contre un des murs, lorsque les autres palefreniers s'interposèrent et parvinrent à sauver leur camarade d'une mort certaine.

La victime a la jambe gauche cassée et est gravement contusionnée au dos.

Pêcheur sans scrupule. — L'agent de sûreté Cochez a dressé hier matin, vers onze heures, contravention à Louis Delfourt, âgé de 16 ans, plâtrier, demeurant à Croix, rue du Focadero, qui, malgré les arrêtés municipaux, se livrait sans vergogne aux douceurs de la pêche à la ligne dans le parc de Barbieux.

Jeux de gamins. — Nous avons raconté les dangereuses aventures auxquelles se livraient livrés des enfants qui avaient tendu les lanternes des disques de la ligne du chemin de fer du Nord du Tourcoing pendant que l'on enlevait les verres de couleur pendant que l'on deux volait l'huile ou le pétrole des lampes.

M. Grimaldi, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête qui a amené la découverte des coupables.

Ce sont : Joseph Lippens, 12 ans et Lippens, 14 ans, demeurant rue du Moulin, cour Lesimon, 10 ; Albert Cormond, 12 ans, rue de Beaurepaire, 150 ; Gaston-Henri Venant, 12 ans, boulevard de Beaurepaire, 24 ; Pierre Gailleux, 8, rue Dampierre ; Albert Masurel, 9 ans, rue d'Estaing, cour Lesimon, 10.

Procès-verbaux ont été dressés contre ces gamins imprudents.

Blessure mortelle. — Mercredi soir, vers 8 heures, Mme Lucienne Bourdin, âgée de 25 ans, ménagère, demeurant 1, rue des Veuves, rue de la Brasserie, qui était allée profiter d'un moment d'inattention de sa mère, pour se soigner, pour absorber le contenu d'un flacon de teinture d'iode, croyant, du reste, prendre un médicament.

Le docteur Quinquaud appelé en toute hâte, administra à la pauvre enfant les lavements et de vomitifs pour l'iode contre-poison qui provoqué le médicament.

Mme Bourdin, qui est mère de trois enfants en bas-âge, est actuellement hors de danger.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier après-midi, vers 4 heures dans l'usine Motte-Bossut, 1, boulevard Gambetta.

On ne sait comment il a pu se mettre à feu à un métier à tisser d'une longueur de 4 m. 50, qui a été entièrement détruit.

Les pompiers n'ont pas eu à intervenir, le feu ayant été éteint par des jets de vapeur lancés dans l'atelier.

Les dégâts purement matériels, s'élèvent à environ 3000 fr. Il en résultera aucun chômage pour les ouvriers.

L'infanticide (?) de la rue de l'Alma. — La jeune fille Marie Vanmeirhaeghe, — depuis l'accouchement mystérieux qu'elle fit dernièrement à l'estaminet Delys et dont la mort de son enfant amena avec autopsie du corps une descente de Parquet, — qui se trouvait en traitement à l'Hôtel-Dieu, est sortie hier.

M. Lachi a la garde à la disposition du Parquet au poste du 1er arrondissement.

Il est probable qu'elle ne sera pas maintenue en état d'arrestation.

Achat de plantes peu coûteux. — Hier matin, à 2 h. 40, les agents de police de ronde au Parc de Barbieux, ont mis en état d'arrestation Victor Salembier, âgé de 21 ans, jardinier, demeurant à Marcq-en-Barœul, lequel, passant avec sa voiture dans le Parc de Barbieux, trouvait plus économique de faire sa provision de plantes et de fleurs, aux frais de la ville de Roubaix.

Surpris en flagrant délit de vols, le malfaiteur a été écroué au poste du 1er arrondissement.

L'AGRESSION DE LA RUE DAMPIERRE

Hier matin, vers six heures, la police de sûreté de Roubaix, ayant appris que le nommé Casimir Maertens, né à Wattrelos le 31 mars 1866, fraudeur, demeurant à Wattrelos, hameau du Cretinier, contre lequel un mandat d'arrêt, en date du 16 juin 1899, avait été décerné par M. Delale, juge d'instruction à Lille, se trouvait couché chez lui, se rendit à son domicile qu'elle cerna.

Après avoir frappé, et sur le refus formel d'ouvrir, M. Brossard, commissaire de police de Wattrelos, fut requis, et après les sommations d'usage, la porte fut enfoncée, et Maertens fut mis en état d'arrestation.

Cet individu, repris de justice dangereux, était la terreur du quartier, et son arrestation a été un soulagement pour la population ; il est inculpé d'agression et de vol de montre au préjudice de M. Josse Eugène, instituteur de la rue Delezenne, affaire dont nous avons parlé en son temps.

Vol de tissus. — Un jeune homme au service de M. Flérimond Wattel, fabricant de tissus, rue du Moulin, a été arrêté mercredi après-midi, sous l'inculpation de vol de trois coupons de tissus.

Julien Dhaeze, c'est le nom de l'inculpé, est âgé de 21 ans et demeure rue Lafontaine, cour Flecheme. Il a été interrogé par M. Squivée, commissaire de police du 1er arrondissement, à qui il a fait des aveux complets. Le montant de ce vol est évalué à 50 fr. Julien Dhaeze a été transféré, dans la soirée, au dépôt central et dirigé, hier matin sur la maison d'arrêt de Lille.

La danse des tuyaux. — Hier, à 2 heures, un tuyau d'eaux potables s'est rompu, rue du Coq-Français, à l'angle de la rue des Longues-Haies ; le service des eaux, prévenu, a immédiatement commencé les travaux de réparation.

Les ronces des travailleurs. — Le 1er juillet, un accident est survenu chez Heyndrickx-Nouffiard, rue de la Vigne.

Le nommé Lema Jean-Louis, tisserand, âgé de 37 ans, demeurant rue de l'Ommé et, impasse Balzac, s'est contusionné la jambe gauche en descendant d'un métier Jacquart.

Le docteur Dispa a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 3 juillet, un accident est survenu dans la rue de Menin à un ouvrier de M. Delmotte Médard, rue Rollin, 3.

Le nommé Preu Louis, profession maçon, âgé de 36 ans, demeurant rue Pierre de Roubaix, 50, a fait une chute d'une hauteur de 3 mètres ; il en est résulté une plaie contuse de la hanche et de la jambe droites.

Le docteur Faidherbe a déclaré 40 jours d'incapacité de travail.

— Le 4 juillet un accident est survenu chez Welcomme-Graux, rue Nationale.

Le nommé Deboosschère Pierre, aide-tisseur âgé de 16 ans, demeurant à Lannoy, s'est contusionné la région lombaire droite en tombant d'une échelle.

Le docteur Faidherbe a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

L'Ancienne. — Nous apprenons que la Société de gymnastique « l'Ancienne » a l'intention de se présenter au grand concours international de gymnastique de Lobbes, près Charleroi (Belgique) les 18, 19, 20 août prochain, en division d'excellence, concours simultané, 1re catégorie.

Les pupilles de la même société prendront part huit jours plus tard, c'est-à-dire le 26 août, au concours national d'Arras.

A cet effet, le comité informe les gymnastes et pupilles que leur inscription pour ces deux concours sera définitivement close samedi soir dernier délai.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

LA 1re SECTION (Mairie) se réunira demain samedi à 8 h. 1/2 très précises du soir, au local habituel, estaminet Tujardin, Grande Place.

Ordre du jour : Congrès régional de Cambrai.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 5 Juillet 1900

NAISSANCES. — Jean Fouron, Grande-Rue, 85 — Leopold Poulain, rue de Hollande, 4. — Elise Jourdain, rue de Fourmies, 131. — Pierre Lefebvre, rue Gustave Nadaud, 20. — Marie Cornille, rue Blanchemaille. — Léon Dessalles, rue Charles Quint, 19.

DÉCÈS. — Eric Hoppenot, 2 ans, rue Intermanne, 108. — Jules Lepoutre, 45 ans, boulevard de Metz, cour Lesimon, 10. — Jules Lemaire, 3 mois, rue Blanchemaille, 2. — Pierre Dupont, 3 ans, boulevard Beaurepaire, 251. — Marie Delaporte, 2 ans, rue Naudin, 100. — Marie Vandenbroucke, veuve Wattez, 72 ans, rue Neuve, 19. — Jeanne Lemaire, 1 an, rue Pellart, 128. — Jeanne Lemaire, 1 an, rue Pellart, 128. — Jeanne Lemaire, 1 an, rue Pellart, 128. — Jeanne Lemaire, 1 an, rue Pellart, 128.

TOURCOING

Lire à la 2e page :

Le mouvement gréviste

LA FÊTE NATIONALE

Le concours de chant et de déclamation organisé sous la présidence de M. Henri Lourdant, conseiller municipal, a annoncé comme un véritable succès et constitue certainement une des parties les plus intéressantes de la fête nationale du 14 juillet.

En présence du nombre considérable d'admissions qu'il a reçues, la Commission spéciale a arrêté comme suit la répartition des diverses catégories :

1. Académie de musique.

Les divisions d'excellence, supérieures et de duos.

2. Hôtel-de-Ville, salle des adjudications.

Trois divisions : sections lyrique et comique, salle du Cinéma, rue Nationale.

4 divisions sections lyrique et comique, à Nouvelle-Union touquinoise.

Déclamation : sections dramatique et comique.

Dans chaque salle, on tirera au sort l'ordre de exécution des concurrents, à 4 heures précises et on commencera à 4 1/2 après.

Afin de bien éviter les erreurs ou les malentendus et de faciliter au public la tâche aux divers concours, il sera placé par les soins de la Commission, un programme détaché dont un exemplaire sera envoyé à chaque concurrent et affiché dans chaque salle.

* * *

Les pâtissiers et boulangers français et électeurs, habitant Tourcoing, qui désireraient fournir à la ville des brioches à distribuer le jour de la fête Nationale, sont invités à déposer au secrétariat de la mairie, dans la matinée du mardi 10 juillet, à titre d'échantillon, deux brioches du poids moyen de 500 grammes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le chef du secrétariat.

Pour les Assises. — D'après un arrêté préfectoral, la liste des personnes proposées pour les fonctions de juré en 1901 doit être de douze à Tourcoing et de dix-huit à Tourcoing-sud.

Au nouveau cimetière. — On commencera aujourd'hui au cimetière du Pont-de-Neuville, la construction d'une habitation du Conservateur, et le pavillon abri du public.

Les travaux seront menés rapidement sous la surveillance de M. Balzac, directeur des travaux de la ville.

Abus de confiance. — La commission du syndicat « l'Union des Travailleurs », dont le siège est « Au Coq Anglais », rue du Brun-Pain, a déposé une plainte en abus de confiance contre les nommés Losfeld Henri, âgé de 36 ans, tisserand, demeurant rue du Dahomey, 55, et Rostain Albert, 20 ans, tisserand, qui se seraient appropriés, le premier, 45 fr. 50, le second 40 fr. 40, montant des cotisations qu'ils avaient été chargés de percevoir.

Une enquête est ouverte sur cette affaire.

Vol d'une montre. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Vamesse Augustin, âgé de 12 ans 1/2, coursier chez Declercq, quincaillier, rue St-Jacques.

Etant allé faire une course pour son patron, chez M. Noël, mécanicien, rue de la Cloche, Vamesse s'était emparé d'une montre appartenant à Coupleux Jules, magasinier.

Après avoir été interrogé par M. Proux, commissaire de police du 1er arrondissement, l'enfant a été laissé en liberté.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 2 juillet, chez MM. Gutsindt frères, fabricants rue des Anges, vers 6 heures du soir.

Desombrèches Henri, âgé de 16 ans, employé, demeurant rue du Pont de Neuville, 46, s'est fait une entorse du pied gauche.

— Chez Desurmont Jules et fils, filateurs, rue de Bradfort, la nommée Dujardin Marguerite, âgée de 14 ans, bobineuse, demeurant à Bondues, en tombant sur le sol, s'est fait une entorse au poignet droit.

Voleurs de zinc. — La police a procédé hier après-midi, à l'arrestation des nommés Duchatel Constant, âgé de 38 ans, fraudeur, demeurant rue des Pints, et Levistata Désiré, âgé de 17 ans, fraudeur, demeurant rue des Trois-Pierres, tous deux inculpés de vol de zinc au préjudice de personnes inconnues jusqu'à présent.

Les deux prisonniers ont été écroués au poste de l'Hôtel de Ville.

M. Sperneu, commissaire de police du 3e arrondissement est chargé de l'enquête.

Société de Secours mutuels « La Prévoyante ». — Nous apprenons la nomination de M. le docteur Allion, directeur de l'Office sanitaire de la Ville, comme médecin de la Société de secours mutuels la Prévoyante.

Fête de nuit. — La fête de nuit organisée par la musique municipale, avec le concours des orphéonistes « Cricks Sic S » s'annonce comme devant être très brillante.

Nous souhaitons que le temps se mette de la partie et ces deux sociétés une belle soirée d'été.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 5 Juillet 1900

NAISSANCES. — Andréa Halluin, rue de la Potente, 111. — Zoé Desrousseaux, rue de Flandre, 302. — Jean-Louis Brouck, rue de Bondues. — Madeleine Laevens, rue de la Frontière. — Fernande Deplechin, rue de Lens, 20. — Suzanne Legrand, rue de Varsovie.

DÉCÈS. — Frédérique Haerinck, 68 ans, rue Colbert, 26. — Charles Leclercq, 62 ans, marchand de charbon, rue de la Tossée, 34. — Jeanne Lamlin, 1 an, rue de Varsovie, 10.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Au Bureau de Bienfaisance. — Sous toutes réserves, enregistrons un bruit qui nous parvient. La Commission du Bureau de bienfaisance serait saisie, dimanche prochain, en réunion, d'une proposition de l'un de ses membres tendant à organiser un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes ; tous les habitants de Croix seraient invités à y assister, afin de demander au Tout-Puissant la grâce d'un moyen efficace pour arriver au recouvrement des 1500 francs du Tiercodrome et à l'alliance la perte ressentie par les pauvres des vingt-huit alléchants aux de taureaux si stupidement imprévoyants.

Il va sans dire que la motion est acceptée les sept plus des hordes clérico-nationalistes seront dans l'obligation absolue de servir de guide-ânes à la mascarade. C'est peut-être en vue du rôle qu'on leur imposera qu'ils prochent chaque jour un cantique qui rappelle assez bien le fameux [illegible] auquel le butte de Montmartre doit une partie de sa célébrité.

Les ouailles de la 2e section, allez donc le soir aux vêpres du Patronnage de Saint-Pierre, vous entendre l'allégresse hier ce cantique de la plus vaugoise des façons.

Grand bien vous fasse !

Logements insalubres. — La Commission des logements insalubres s'est réunie hier matin et a décidé que des tournées seraient prochainement faites dans tous les quartiers de la ville.

Un colombeux pour rire. — Par arrêté préfectoral, l'autorisation de détenir des pigeons voyageurs a été retirée au sieur Lemaire Emile, précédemment rue Faidherbe et actuellement rue Paul-Bert, 19.

Parmi ces de complaisance, Lemaire avait sorti de prétendu à un pigeon, nommé Dubois, Alfred, pour que le [illegible] puisse satisfaire son goût pour la colombophilie.

Procès-verbal a été dressé.

Chronique colombophile. — Dimanche prochain 8 juillet, le concours de l'Union Colombophile Croix-Clé, M. François Beauvais, aubergiste, rue Jeanne d'Arc, derrière le cimetière de Croix.

Saint-Just, 10 francs de prix d'honneur, inscription et mise en paniers la veille de 4 à 6 h.

Une chute. — Jean Leclercq, 18 ans, carreleur, demeurant à Roubaix, place de l'Abattoir, travaillant pour le compte de M. Gottiot, céramiste à Roubaix, est tombé d'une échelle sur laquelle il était juché à 2 m. 50 de hauteur.

Le docteur du poignet gauche l'oblige à cesser le travail pour une durée de jours.

Un jeu nouveau. — Ceci n'est pas un canard américain comme on pourrait le croire tant la chose paraît bizarre, dimanche prochain 8 juillet, à l'issue de la dernière messe, aura lieu publiquement sur la place de l'ancien cimetière, un grand combat de canards chinois armés à pieds d'acier.

Le jeu est très important et ce nouveau spectacle attirera certainement dimanche beaucoup d'amateurs dans le quartier.

Accident. — Vanoverbecq Léopold, 22 ans, homme de peine à l'usine à gaz a fait une chute en portant un rail dans la cour de l'usine.

Il en est résulté des lésions internes au côté gauche et une contusion à la main qui entraînent une incapacité de travail de 10 à 15 jours.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort, après une longue et douloureuse maladie, de la femme de Louis Vanoverbecq, concierge du cimetière, née Hemeure Décès, décédée à l'âge de 45 ans.

Les funérailles auront lieu samedi après-midi.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille si cruellement éprouvée par quatre deuils sur dix jours.

Etat-civil. — Naissance. — Delhaye Lucien Alexandre, rue des Ogiers, n°.

Décès. — Delory Victorine, 55 ans, ménagère, veuve de Lescarpis Pierre-Henri, boulevard de la Chapelle, 45.

LANNOY. — Jurés. — Le canton de Lannoy, comptant 5000 habitants, la commission réunie sous la présidence de M. le juge de paix aura à désigner trois noms pour la liste sur laquelle seront choisis les membres du jury des assises, en 1901.

MOUVAUX. — Accidents de travail. — Chez MM. Lerthios, un dégorgeur Michau Jean-Baptiste, demeurant à Tourcoing, rue du Chaquet, s'est fait une blessure au pied droit en marchant sur un clou. Le docteur Leduc a prescrit un repos de 8 jours.

— Dans le même établissement, un nommé Lesage Jules, 25 ans, homme de peine, est tombé d'une échelle et s'est fait une blessure à la main droite. Le docteur Leduc a prescrit un repos de 15 jours.

Tir à la carabine. — Un grand concours de tir à la carabine est organisé par l'Association des anciens élèves de Mouvaux.

Ce concours commencera le dimanche 8 juillet et continuera tous les dimanches jusqu'au 12 août date de la distribution des récompenses.

1er prix, un joli fusil de chasse, 2e, une carabine de précision, 3e, un joli coucou chantant les heures, 4e, un couvert de table Louis XV, 5e, une 12 douzaine cuillères à café Louis XV, 6e, service à découper.

7e, Jolie pipe sujet artistique ; 8e, montre remontoir en vieil argent ; 9e, une timbale richement [illegible], revolver Bull-Dog ; 11e, Porte-Cigares écume et ambre ; 12, porte-cigares en cuir de Russie ; 13e, surprise.

Une prime de 5 fr. sera accordée à l'association comprenant le plus grand nombre de tireurs.

Une médaille sera décernée aux trois tireurs ayant pris le plus nombre de mises.

Distribution des récompenses le dimanche 12 août.

LYS-LEZ-LANNOY. — Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Georges Lagneau, décédé cantonal à l'âge de 45 ans, veuf de Mme Blanche Grandsart, pharmacien à Lys-lez-Lannoy. M. Lagneau est décédé à l'hopital Saint-Sauveur à Lille, où il était en traitement.

Nous présentons à la famille de ce républicain convaincu, nos compliments de condoléance.

Etat-Civil. — Naissances. — Marie Amélie Loiseau, rue du Nouveau Boulevard. — Alfred Dallignie, rue du Champ-de-Mars.

FLERS-BREUCQ. — Etat-Civil. — Naissances. — Mercédès Denis, hameau du Breucq. — Emilie Pottier, hameau de l'Epinette. — Estelle Wattiez, pont du Breucq.

WATTRELOS — Descente du Parquet. — M. de Beaulieu, juge d'instruction, est descendu à Wattrelos, jeudi après-midi pour instruire l'affaire de vol commis chez les époux Stecq, rue du Moulin. Il était accompagné du voleur, Cardon surnommé « Bonne Chère ». Cardon a tout avoué.

Le concours de déclamation du 14 Juillet. — Le jury a choisi comme morceaux imposés « Dandaï » de Le Couvé, pour le genre dramatique et « La Garonne » de Nadaud, pour le comique genre. On peut prendre ces morceaux à la Mairie, en se faisant inscrire.

Des contraventions de police, pour insultes aux voisins, ont été dressées sur la plainte de MM. Delporte, du Nouveau Monde, Emile Picher, Beaulieu et Paul Legley, du Petit Tourcoing.

Parti ouvrier. — La section wattrelosienne du Parti ouvrier se réunira en assemblée générale le samedi 7 juillet à 8 heures précises du soir.

Etat-civil du 5 Juillet. — Naissance. — Odile Vannoutte, Laboureur.

LE NORD

LILLE

Au Parquet. — Dans l'après-midi d'hier, M. Delale, juge d'instruction, accompagné de M. Lecointe, son greffier, s'est transporté à Don-Sainghien, pour continuer son enquête au sujet de la tentative de déraillement commise à cet endroit le lundi de la Pentecôte.

Réunion de la Commission départementale. — La Commission départementale du Nord, présidée par M. Demarle-Petel, conseiller général, s'est réunie mercredi après-midi à la Préfecture.

Toutes les questions portées à l'ordre du jour de la séance ont été examinées.

1° Sourds-muets et jeunes aveugles. — Des bourses vacantes sont accordées à Julien Lestienne, de Wasquehal ; Elvire Balleux, de Saint-Remy-Chaussée, et Louise Parent, de Denain.

2° Exposition universelle. — Envoi de délégués ouvriers. — 50 délégués sont désignés pour les associations ouvrières de l'arrondissement d'Avesnes, 24 pour Cambrai, 21 pour Douai, 38 pour Valenciennes, 21 pour Dunkerque, 10 pour Lille, 1 pour Hazebrouck.

Une somme de 50 francs est accordée par la Commission à chacun d'eux. De plus, des démarches seront faites pour qu'ils obtiennent une réduction dans le prix du transport et l'entrée gratuite à l'Exposition.

3° Jonchin. — L'admission à l'hospice de l'orphelin légitime Maurice Lubin est adoptée.

4° Bourse départementale de séjour à l'étranger en faveur des instituteurs. — Les attributions de ces bourses qui sont de 200 fr. sont faites en faveur de MM. Louis Michel, instituteur-adjoint à Haubourdin, Gustave Delosse, à Wattrelos, J. Legarde, à Armentières, Albert Ogez, à Lille, pour l'anglais, Louis Belan, à Hazebrouck, pour l'allemand.

5° Le chemin rural n° 31 de Merville est classé en vicinalité.

6° La soumission des travaux de restauration de la route départementale n° 11 est approuvée.

7° Une médaille de 30 francs est accordée à la société de tir de « Hautmontoise ».

8° L'adjudication des travaux à effectuer pour la restauration de la sous-préfecture d'Hazebrouck est approuvée. On sait que le Conseil général a voté une somme de 100,000 francs pour cette restauration.

9° Une somme de 1000 fr. est votée par la Commission pour la réparation de la toiture du tribunal civil de Lille.

Coups de poêle. — Alfred D., 38 ans, journalier, et Joseph A., 25 ans, cabaretier, rue de Béthune, se provoquant réciproquement à la vigueur de leurs poings lorsque un jeune frappeur Eugène Boysse, rue des Processions, s'intéressant probablement, vu son métier, aux coups donnés et reçus s'approcha trop près des combattants — cela lui valut d'être frappé lui-même. Tout s'est terminé par des procès-verbaux pour la police à charge des 3 intervenants pour coups réciproques et violences involontaires au jeune Boysse.

Fêtes de la Muse du Peuple à Paris. — *M. Gustave Carpentier vient de soumettre au directeur de l'Exposition le projet d'une fête des Muses du peuple qui aurait lieu dans la deuxième quinzaine d'août et serait précédée d'un cortège des Muses provinciales entourées des corporations, sociétés ouvrières et musiques, de leurs villes respectives.*

M. Picard a accepté le principe de cette fête et a chargé M. Bouvard de son organisation. Les Sociétés provinciales qui voudraient prendre part au cortège et profiter des diverses faveurs octroyées aux participants de la fête, sont priées de s'inscrire au bureau de M. Maillard, à l'Hôtel de Ville de Paris, avant le 1er août.

Autour d'un parapluie. — Auguste Fossier, mécanicien au chemin de fer du Nord, 26, rue Ledru avait trouvé commode de s'approprier le parapluie d'un de ses compagnons, Adolphe Salo, 28 ans, demeurant à Hellemmes. Mais cela ne faisait pas du tout l'affaire de ce dernier qui par des arguments frappants démontra à Fossier la nécessité de restituer le parapluie.

Il en suit que procès-verbal a été dressé à Fossier pour vol et violences pour coups.

Seul le parapluie reste indemne.

Une mégère. — Pauline Verdelloup, 40 ans, ménagère, 22, rue Jean-Jacques Rousseau, a été gratifiée d'un procès-verbal pour coups et blessures à son fils Désiré, âgé de 9 ans.

Arrestation. — Arthur Demeester, 24 ans, déserteur belge a été arrêté hier matin, rue Pierre Legrand à Fives et conduit à la prison pour être remis aux mains des autorités belges.

Grand concours de tir à la carabine et de jeu de bouchon. — L'Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de la Deûle organise, pour le dimanche 8 juillet 1900, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, un grand concours de tir et de bouchon avec prix en espèces. Le nombre des mises est illimité et est fixé à 0 fr. 50. Le concours aura lieu au siège, 48, rue de la Deûle.

Un concours spécial sera organisé pour les élèves de l'école, les membres aspirants et les jeunes gens de moins de 18 ans.

Grand concours de bouchon. — Dimanche 8 juillet, grand concours donné par l'Emulation bouchonnique, rue de Flandre, 92. 110 francs de prix en espèces seront mises pour un franc.

1er prix, 25 fr. ; 2e 20 fr. ; 3e 15 fr. ; 4e 12 fr. ; 5e 10 fr. ; 6e 8 fr. ; 7e 6 fr. ; 8e 4 fr. ; 9e Une surprise.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SECLIN. — Accident de voiture. — Hier, vers 5 heures du soir, la petite Suzanne Prévost, âgée de 4 ans, jouait sur un des trottoirs de la rue de Lille.

Tout à coup, sa grand'mère l'appela, et en voulant se sauver, l'enfant alla se précipiter dans les jambes d'un cheval, qui la renversa.

Une roue de la voiture lui passa sur le corps.

Son état ne paraît pas grave ; cependant on contient des lésions internes.

M. le docteur Bathiat lui donna les soins nécessaires.

PAS-DE-CALAIS

WIZERNES. — Un cheval tué. — Un poulain âgé de 5 mois, appartenant à M. Méquignon, se trouvait dans une pâture sise à Esquerdes au lieu dit Conlosse.

Un ouvrier se rendant dans cette pâture pour faucher des mauvaises herbes, trouva, paraît-il, ce poulain mort d'une blessure qui lui avait été faite au cou.

Ce cheval avait une valeur de 400 francs.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur de cette lâche vengeance.

LONGUENESSE. — Vol. — Un vol de lapins été commis au préjudice de M. Joseph Godvelle, journalier, pendant la nuit.

On croit connaître le voleur.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du 4 juillet 1900

L'audience est ouverte à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Claustre, juge de paix, malheureusement encore en fonctions, assisté de MM. Lecomte, commissaire de police, faisant fonctions de ministère public ; Waymel, greffier ; Buns, huissier-audencier.

Damay Pierre, défaut d'insc